



C2130-Direction de l'aménagement et développement économique-

DECISION DU PRESIDENT N°dP.2020.051

Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation d'études de faisabilité technique et financière dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur des circulations douces de Versailles Grand Parc

LE PRÉSIDENT,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-10 et L.5216-5-VI ;
Vu les articles R 2124-2 et R2162-13 à R2162-14 du Code de la commande publique ;
Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
Vu la délibération n° D.2009-09-01, du Conseil communautaire du 15 septembre 2009, définissant d'intérêt communautaire la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de boucles de circulations de loisirs définies dans le cadre du schéma communautaire pluriannuel intégrant les équipements associés (y compris le jalonnement, la signalétique et les supports de communication) et favorisant le développement des sports de pleine nature ;
Vu la délibération n°D.2019-06-1 du Conseil communautaire du 24 juin 2019 modifiant le schéma directeur des circulations douces de la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc ;
Vu la délibération n°2020.07.6 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 juillet 2020, portant délégation de compétences au Président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
Vu le budget principal en dépense d'investissement : Opération-chapitre 312 « Pistes cyclables », fonction 822 « Voirie », nature « Frais d'études » ;

Ces dernières années, la pratique du vélo a évolué sur le territoire. En effet, la poursuite des aménagements cyclables par les communes et la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a renforcé l'utilisation de ce mode, notamment en assurant de nouvelles liaisons sécurisées vers les gares et les principaux lieux d'intérêt.

Le 24 juin 2019, le conseil communautaire a approuvé la révision du schéma directeur des circulations douces en inscrivant près de 72 kilomètres d'itinéraires à aménager ou à conforter sur son territoire.

La mise en œuvre de ce schéma apportera une réponse aux cyclistes du quotidien en proposant des itinéraires cyclables structurants intercommunaux permettant la desserte des principaux pôles générateurs au sein de Versailles Grand Parc.

Afin de s'assurer de sa mise en œuvre opérationnelle, il est souhaitable de lancer un marché d'études au stade Avant-Projet Sommaire (APS). Ces études permettront de vérifier la faisabilité des itinéraires que Versailles Grand Parc souhaite développer en priorité et d'affiner les coûts financiers de ces opérations avant de les soumettre aux différents financeurs potentiels.

Le marché est conclu pour une durée maximale de 3 ans, reconductible 1 an, à compter de sa notification et son montant est estimé à 390 000€ HT pour la durée totale du marché.

Les critères de sélection des candidatures :

1. Garanties professionnelles et financières
2. Garanties techniques

Les critères de jugement des offres :

La commission d'appel d'offres choisira le titulaire selon les critères pondérés suivants :

1. Prix au vu de la DPGF (pondération 40%) ;
2. Valeur technique (pondération 60%) ;
 - *Méthodologie, planning exemple de modèles de rendus, équipes présentée (sous-pondération 70%) ;*
 - *Compréhension de l'étude tronçon type prenant en compte la cohérence du prix présenté, le calendrier de réalisation de l'étude, la méthodologie déployée pour cette étude et les moyens mis en œuvre (sous-pondération 30%) ;*

Le mémoire technique devra comporter les éléments suivants :

- Les moyens humains et matériels mobilisés pour la mise en œuvre des prestations
- Les conditions de mise en œuvre pour mener à bien les prestations

Le Président décide :

- 1) *d'autoriser le lancement d'un appel d'offre pour la réalisation d'études de faisabilité technique et financière dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur des circulations douces de Versailles Grand Parc*
